

Séance ordinaire du 28 mars 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-huit mars deux mille vingt-trois à huit heures cinquante-six, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau- Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-02-55

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 mars 2023.

CE-2023-02-56

Besoin de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2023-023](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-023, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-02-57

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-031](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-031, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-02-58

Nomination d'un contremaître à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-032](#)

Il est résolu de nommer monsieur Michel Dion au poste-cadre régulier à temps complet, classe 3, échelon 10, de contremaître en entretien des infrastructures, au Service opérations – travaux publics de la Direction de l'entretien des

infrastructures, et ce, aux conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-02-59

Besoins de main-d'œuvre à la Direction du génie et à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-033](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du génie et à la Direction des finances et de la trésorerie, tels qu'ils sont précisés à la fiche de prise de décision GCH-2023-033, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-02-60

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-009](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-009, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-02-61

Financement des dépenses relatives aux honoraires professionnels et à l'exécution de travaux pour différents projets de pérennité de bâtiments municipaux

[Document d'aide à la décision GEN-RPBA-2023-018](#)

Il est résolu de financer les dépenses relatives aux honoraires professionnels et à l'exécution de travaux pour différents projets de pérennité de bâtiments municipaux, telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision GEN-RPBA-2023-018, au montant maximum de 213 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-75.

CE-2023-02-62

Aide financière à Le filon

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-010](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 776 \$ à Le filon, équivalente au coût du permis de construction et certificat d'autorisation, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-02-63

Entente d'aide financière concernant le programme *Accès-Transport* à convenir avec à l'organisme Convergence action bénévole et désignation d'une représentante de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-011-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de conclure l'entente d'aide financière concernant le programme *Accès-Transport Lévis* à intervenir avec Convergence action bénévole, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-011-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et responsable de l'exécution de cette entente.

CE-2023-02-64

Contrat de service à intervenir avec la Corporation bénévoles d'expertise concernant des services-conseils offerts aux organismes reconnus par la Ville
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-012](#)

Il est résolu de conclure le contrat de service à intervenir avec Corporation bénévoles d'expertise, concernant des services-conseils offerts aux organismes reconnus par la Ville, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-012, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-65

Abrogation de la résolution CV-2022-05-95 « Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels », convention d'aide financière à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec concernant le programme *Fous du français*, désignation d'un représentant de la Ville et crédit additionnel
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2022-05-95 « Accord de principe pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fous du français* de l'Union des municipalités du Québec, désignation d'une représentante et demande de crédits additionnels ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec l'Union des municipalités du Québec, concernant le programme *Fous du français*, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-013, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de désigner madame Martine Cazes, cheffe du Service du développement social et communautaire à la Direction de la vie communautaire, à titre de représentante de la Ville et de responsable de l'exécution de cette entente et d'affecter un crédit additionnel au moment de la réception de la subvention, équivalent à la somme à recevoir de cette union, tel que précisé à cette fiche de prise de décision.

CE-2023-02-66

Dépôt du rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier

2022 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision FIN-2023-016](#)

Le rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2022, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à la prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-02-67

Dépôt du rapport des assemblées publiques de consultation de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement des 29 novembre 2022, 6 et 13 décembre 2022 et 17 janvier 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-024](#)

Le rapport des assemblées publiques de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenues les 29 novembre 2022, 6 et 13 décembre 2022 et 17 janvier 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-02-68

Acquisition du lot 6 023 006 du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent (terrain situé en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-017](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat par la Ville du lot 6 023 006 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-017, les frais relatifs à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à l'acquisition du lot 6 023 006 du cadastre du Québec, au montant maximum de 90 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2023-02-69

Aide logistique à SE2-science, expérience et éducation

[Document d'aide à la décision DEV-2023-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder une aide logistique d'une valeur maximale de 35 000 \$ à LSE2-Science, expérience et éducation, dans le cadre du festival *Lévisium*, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, telle qu'elle est détaillée à la fiche de prise de décision DEV-2023-021.

CE-2023-02-70

Dépôt du procès-verbal des réunions du comité du développement

économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation du 2 novembre 2022, du 1^{er} décembre 2022, du 12 janvier 2023 et du 1^{er} février 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-022](#)

Le procès-verbal des réunions du comité du développement économique, de la main-d'œuvre et de la revitalisation tenues les 2 novembre 2022, 1^{er} décembre 2022, 12 janvier 2023 et 1^{er} février 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-02-71

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage pour les années 2021 à 2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-227](#)

Il est résolu d'exercer l'option de renouvellement du contrat pour la fourniture de services professionnels en arpentage (appel d'offres 2021-55-25), attribué par la résolution CE-2021-04-51, adoptée le 27 avril 2021, pour une dépense estimée à 174 300,00 \$, avant TPS et TVQ, à compter du 28 avril 2023, pour une durée d'un an, le tout conformément au devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-02-72

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision APP-2023-049](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald (appel d'offres 2019-55-76), attribué par la résolution CE-2019-11-88, adoptée le 8 octobre 2019, et modifiée par la résolution CE-2019-12-72, adoptée le 29 octobre 2019, au montant de 24 536,37 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-049.

CE-2023-02-73

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 2)

[Document d'aide à la décision APP-2023-052](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture (tronçon 2) (appel d'offres 2022-55-157), à AECOM consultants inc., pour une dépense estimée à 1 789 710 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-02-74

Contrat de service relatif à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole à intervenir avec Convergence action bénévole
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-006-R-2](#)

Il est résolu de conclure le contrat de service relatif à l'organisation d'une activité de reconnaissance de l'action bénévole à intervenir avec Convergence action bénévole, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-006-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-02-75

Financement de la dépense relative aux services professionnels pour l'étude de faisabilité et le concept d'ensemble d'aménagement de sentiers récréatifs (secteur du quai Baker, secteur Saint-Nicolas) et attribution du contrat
[Document d'aide à la décision APP-2022-239](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux services professionnels pour l'aménagement de sentiers récréatifs (secteur du quai Baker, secteur Saint-Nicolas) au montant maximum de 179 000 \$, à même le fonds parcs, terrain de jeux et espaces naturels.

Il est également résolu d'attribuer le contrat de services professionnels pour l'étude de faisabilité et le concept d'ensemble d'aménagement de sentiers récréatifs (secteur du quai Baker, secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2022-55-133), à Option aménagement inc., au montant de 220 775 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2023-02-76

Abrogation de la résolution CE-2023-00-49 « Acquisition de parties de lots 4 064 523 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots » et acquisition de parties des lots 4 064 523, 4 285 684, 4 732 075 et 6 160 970 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-006](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2023-00-49 « Acquisition de parties de lots 4 064 523 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots ».

Il est également résolu d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition :

- d'une partie du lot 4 064 523 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 164,2 mètres carrés,
- d'une partie du lot 4 285 684 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 110,2 mètres carrés;
- d'une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 4,6 mètres carrés;

- d'une partie du lot 4 732 075 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 70,21 mètres carrés;
- d'une partie du lot 6 160 970 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 3,2 mètres carrés;

telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-006, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

CE-2023-02-77

Embauche d'une coordonnatrice à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-028](#)

Il est résolu d'embaucher madame Geneviève Couture à titre de coordonnatrice à la Direction générale, poste-cadre régulier à temps complet, classe 5, échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-02-78

Besoin de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2023-034](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction générale, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-034, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage du poste et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-02-79

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 23.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
